

CHECK LIST GALE		
A remplir dès la confirmation du premier cas et en cas d'épidémie		
EMS :		
Check-list remplie le :		
LES MESURES	FAIT	COMMENTAIRES
Pour les personnes symptomatiques (dès l'apparition du cas)		
Mise en place des précautions complémentaires Contact Gale (blouses manches longues, gants, savon doux)		
Eviction des activités collectives jusqu'à 48 h après la prise du traitement		
Maintien en chambre y compris pour les repas et réduction des déplacements au strict minimum jusqu'à 48 h après la prise du traitement		
Renforcement de l'hygiène des mains (résidents, personnel, intervenants, visiteurs...) avec <b>lavage à l'eau et au savon doux</b>		
Traitement du linge personnel et du linge de lit selon protocole spécifique <a href="#">Fiche gale</a>		
Traitement de l'environnement : objets et matériel en tissu non lavables selon protocole spécifique <a href="#">Fiche gale</a>		
Information des proches et limitation des visites pendant les 48h qui suivent le traitement		
Recherche étiologique		
Diagnostic par médecin traitant ou dermatologue		
Recherche du sarcopte par prélèvement cutané ou repérage des sillons (dermoscope)		
Stratégie thérapeutique		
Importance de traiter les personnes et les contacts, le linge et l'environnement en même temps		
Disponibilité des équipements de protection individuelle (blouse à manches longues, gants)		
Disponibilité du traitement curatif et prophylactique (pour les contacts) oral et/ou local selon la prescription médicale		
Disponibilité des produits acaricides et du linge de rechange		
Définition de la date du traitement curatif et prophylactique des contacts* Les cas et les contacts doivent être traités le même jour puis entre 8 à 14 jours (idéalement J 10) (sur prescription médicale)		
Organisation de l'entretien de l'environnement maxi 12 h après le traitement curatif. Méthode adaptée à la situation et à la nature du revêtement.		
Organisation de l'entretien des vêtements, draps/taies et linges utilisés dans les 3 derniers jours (ou dans les 8 derniers jours si gale profuse ou hyperkératosique)		
Information au personnel de la blanchisserie interne ou externe des mesures de protection à prendre		
Pour le personnel symptomatique		
Traitement et éviction de 48h après la prise du traitement		
Recherche active d'autres cas dans l'entourage personnel et professionnel		
Traitement des contacts à visée prophylactique		
Traitement des tenues du vestiaire et entretien approfondi des vestiaires		

Informations		
Information direction, cadre de santé, IDEC, de l'équipe mobile en hygiène		
Information médecin coordonnateur et médecin traitant		
Information de tout le personnel interne et des intervenants externes de la structure		
Surveillance		
Surveillance active et recensement de l'apparition de nouveaux cas chez les résidents et le personnel		

Mesures complémentaires en cas d'épidémie		
<input type="checkbox"/> si au moins 2 cas de gale diagnostiqués en moins de 6 semaines d'intervalle (résident et/ou personnel), procéder au signalement à l'ARS par le « portail signalement ». Signalement réalisé le __/__/____ <a href="https://signalement.social-sante.gouv.fr/#/accueil">https://signalement.social-sante.gouv.fr/#/accueil</a> → Evènement indésirable associé à des soins → IAS <input type="checkbox"/> gale commune <input type="checkbox"/> gale profuse / hyperkératosique		 <small>Vous êtes un professionnel de santé</small>

Mesures générales		
Mise en place d'une cellule de crise		
Recherche active d'autres cas (résidents, personnels, intervenants extérieurs et visiteurs)		
Stratégie thérapeutique : Importance de traiter les personnes, le linge et l'environnement dans un même temps		
Suspension des activités collectives		
Vérification de la disponibilité de la totalité du traitement (pour les cas et les contacts, l'environnement)		
Renforcement des équipes et de la dotation de linge, de produits d'entretien et acaricides pour procéder au traitement		
Traitement simultané de tous les résidents de la structure, des professionnels internes ou externes à la structure et pour les visiteurs occasionnels et familles, définir les personnes contacts à traiter *, à renouveler entre J8 et J14 (idéalement J10)		
Traitement du linge personnel et du linge de lit selon protocole spécifique		
Traitement de l'environnement : objets et matériel en tissus non lavables selon protocole spécifique		

Informations		
Information par le médecin coordonnateur de l'ensemble des médecins traitants		
Information des professionnels sur la conduite à tenir		
Informations des résidents, des familles, du conseil de vie sociale		
Affichage des mesures à suivre à l'entrée de l'établissement		
Information EMH et/ou CPias si besoin		

**\* Définition des contacts**

- 1<sup>er</sup> cercle : personnes ayant eu un contact cutané prolongé avec la personne atteinte (entourage familial, relation sexuelle, soins rapprochés ...)
- 2<sup>ème</sup> cercle : personnes vivant ou travaillant dans la même collectivité
- 3<sup>ème</sup> cercle : personnes visitant occasionnellement la collectivité, et entourage familial des personnes fréquentant régulièrement la collectivité.

Gale commune : traitement des contacts du 1<sup>er</sup> cercle. Gale profuse, hyperkératosique ou épidémique : traitement de tous les contacts du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cercle, voire le 3<sup>e</sup> le cas échéant.